
Annexe à la contribution
« Mobilisés pour l'emploi : Une dynamique à confirmer, des stratégies à partager »

Novembre 2019



Sommaire

Annexe 1/ Cartographie de l'emploi	3
1. La zone d'emploi d'Angers.....	3
2. Le bassin d'emploi d'Angers.....	4
3. L'aire urbaine d'Angers	5
4. L'intercommunalité en Maine-et-Loire	5
5. Le territoire du CLEFOP Maine-et-Loire Centre.....	6
Annexe 2/ Les politiques de l'emploi et de l'insertion professionnelle	7
Annexe 3/ Coordination des politiques de l'emploi, le CLEFOP.....	10
Annexe 4/ Paroles de jeunes – étudiants, sans emploi, en emploi	11
1. Extraits issus de la vidéo de la FNTP, présentée lors de la soirée débat « Réussir ici », le 21 mai 2019 au Centre des Congrès d'Angers.	11
2. Extraits issus des deux sondages créés et administrés par les jeunes d'Unis-Cité entre décembre 2018 et juin 2019.	11
Annexe 5/ Expérimentation SEVE.....	13
Annexe 6/ Ressources :.....	14

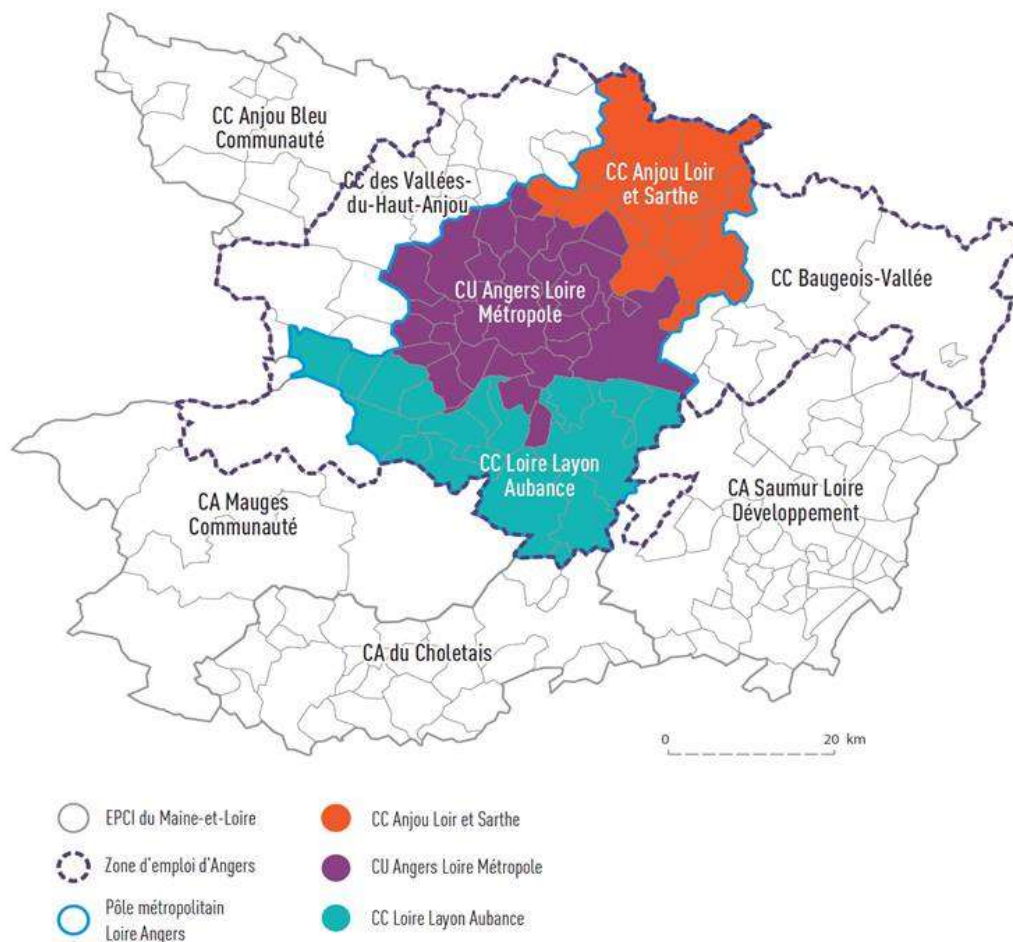
Annexe 1/ Cartographie de l'emploi

1. Intercommunalités et zone d'emploi d'Angers

« Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel **la plupart des actifs résident et travaillent**, et dans lequel les établissements peuvent trouver **l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire** pour occuper les emplois offerts. »¹

« Effectué conjointement par l'INSEE et les services statistiques du Ministère du Travail, le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur l'emploi et son environnement. Les déplacements domicile-travail constituent la variable de base pour la détermination de ce zonage. Le découpage respecte nécessairement les limites régionales, et le plus souvent les limites cantonales (et donc a fortiori départementales). »²

La zone d'emploi d'Angers regroupe 96 communes³.



Source : Aura Angevine – 2010

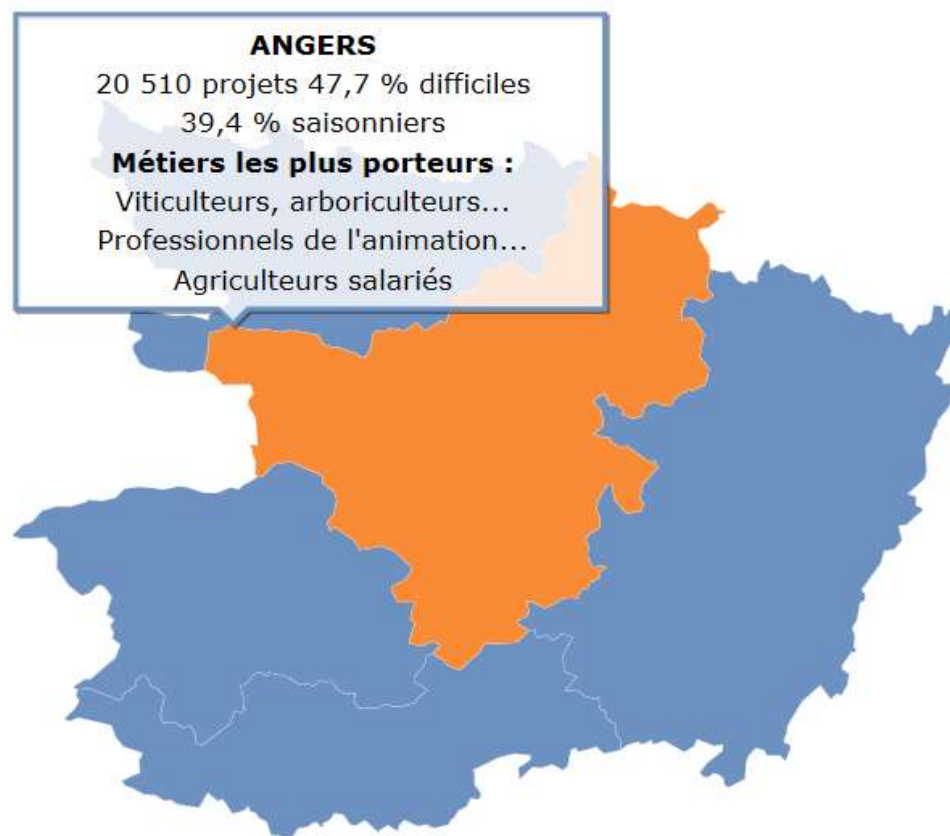
¹ <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1361>

² <http://www.melchior.fr/etude-de-cas/7373>

³ <https://www.insee.fr/fr/information/2114596>

2. Le bassin d'emploi d'Angers

« Les bassins d'emploi sont des sous-catégories des zones d'emploi. Au niveau local, ils peuvent constituer un cadre d'action pour les acteurs locaux des politiques publiques. Dans le langage plus courant, la notion de bassin d'emploi renvoie de façon imprécise à un lieu où **l'homogénéité géographique des domiciles des travailleurs et des implantations des entreprises est reconnue comme suffisamment importante** (on évoque souvent le bassin d'emploi d'une ville ou d'une agglomération). »⁴



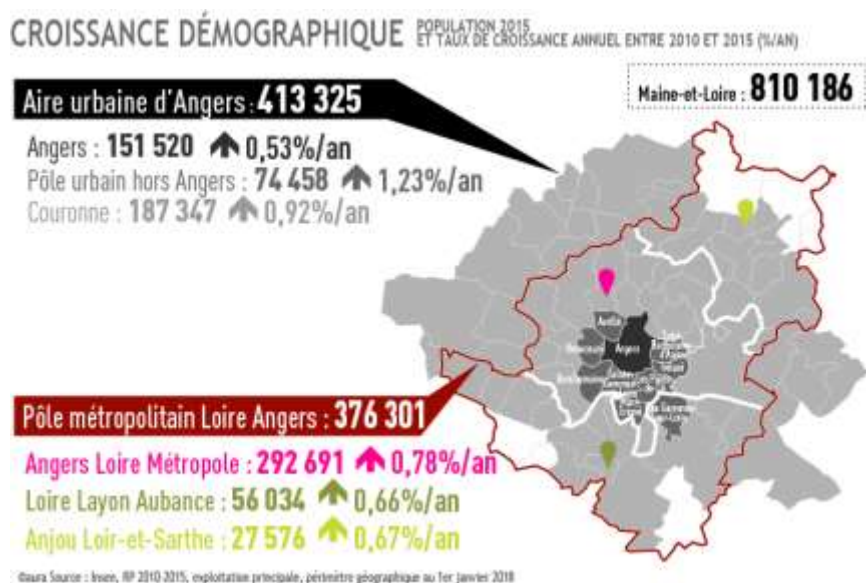
Source : <https://statistiques.pole-emploi.org/bmo/geo?fa=52&fb=49&le=0&nc=0&pp=2019&ss=1>

⁴ <http://www.melchior.fr/etude-de-cas/7373>

3. L'aire urbaine d'Angers

« Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. »⁵

L'aire urbaine d'Angers compte **77 communes**.



Source de la carte : <https://www.aorangevine.org/production/publications/vue-detailee/news/une-population-en-augmentation-dans-laire-urbaine-dangers/>

4. L'intercommunalités en Maine-et-Loire

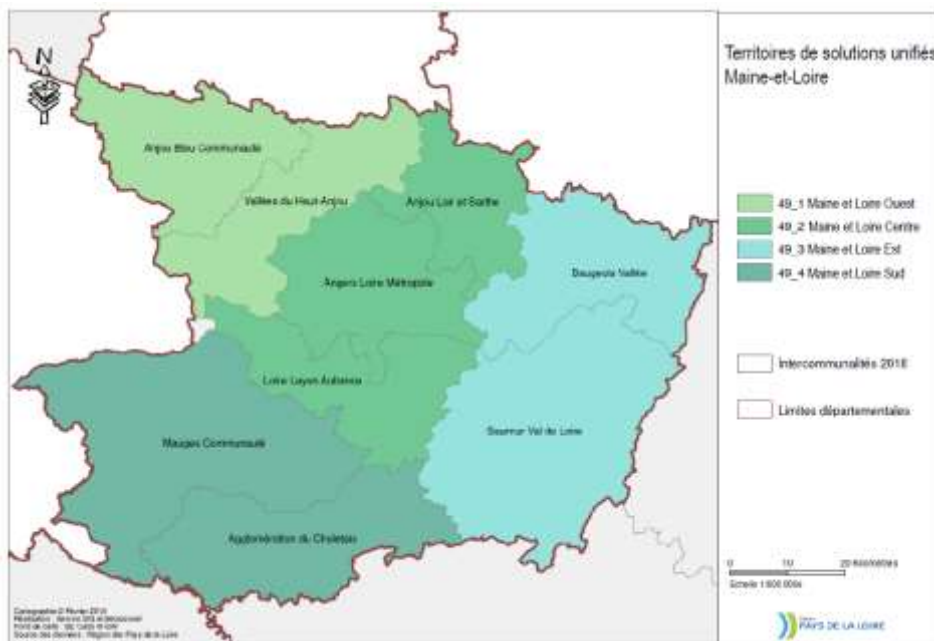


Source : Aura, 2017 – repris par le Conseil de développement de la Région d'Angers

⁵ <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/cog/commune/COM49007-angers#>

5. Le territoire du CLEFOP Maine-et-Loire Centre

Conseil Local Emploi, Formation et Orientation Professionnelles... dans le cadre de la SREFOP (Stratégie Régionale). Le CLEFOP Maine-et-Loire Centre épouse les limites du Pôle métropolitain Loire Angers.



Source : Région Pays de la Loire, 2018.

Annexe 2/ Les politiques de l'emploi et de l'insertion professionnelle

	Etat	Région	Spécificités en Région Pays de la Loire	Département
Compétences en matière d'emploi	Définit et conduit la politique nationale de l'emploi et de l'insertion professionnelle déclinée au niveau régional en partenariat avec chaque Région au travers d'une convention pluriannuelle de coordination.	<p>Conduit avec le Préfet de Région une stratégie coordonnée en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelle.</p> <p>Définit et met en œuvre la politique d'apprentissage et de formation professionnelle continue.</p>		<p>Compétent en matière d'insertion des bénéficiaires du RSA.</p> <p>Facultatif : aides en faveur des communes ou des associations ou de soutien à l'emploi local (agriculture, cultures régionales spécifiques, artisanat...) ; gestion de tout ou partie des actions relevant du Fonds social européen.</p>
Stratégie / Documents cadres obligatoires	Le Préfet de Région élabore avec le Président du Conseil Régional la Stratégie coordonnée en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelles, SCEOFP (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe).	La Région élabore au sein du Comité régional emploi formation et orientation professionnelles (CREFOP) le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles, CPRDFOP (Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à l'emploi et à la démocratie sociale).	La Stratégie régionale emploi formation orientation professionnelles (SREFOP) est un document unique qui répond aux exigences des deux documents cadres obligatoires (SCEOFP et CPRDFOP) ⁶ .	<u>Le programme départemental d'insertion (PDI)</u> : « définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes » (Loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion).
Mise en œuvre	Plan d'investissement dans les compétences (PIC), composante du grand plan d'investissement 2018-2022 du gouvernement. Le PIC est un plan de financement des actions de formation et d'accompagnement vers la formation, avec un volet national et un volet régional.	Déclinaison du PIC en Région à travers les pactes régionaux d'investissement dans les compétences 2019-2022.	Plan de bataille pour l'emploi 2018-2022 ⁷ , financé en partie par le PIC : 5 priorités et 43 mesures dont la priorité n°5 « Créer les conditions d'une coopération durable entre les acteurs institutionnels pour assurer le lien entre emploi, formation et orientation au plus près des territoires. » qui se décline en 6	<u>Le pacte territorial pour l'insertion (PTI)</u> : « Pour la mise en œuvre du programme départemental d'insertion, le département conclut avec les parties intéressées un pacte territorial pour l'insertion. » ; « Il définit notamment les modalités de coordination des actions

⁶ « Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 », Etat/Région Pays de la Loire.

⁷ « Plan de bataille pour l'emploi 2018-2022 », Région Pays de la Loire.

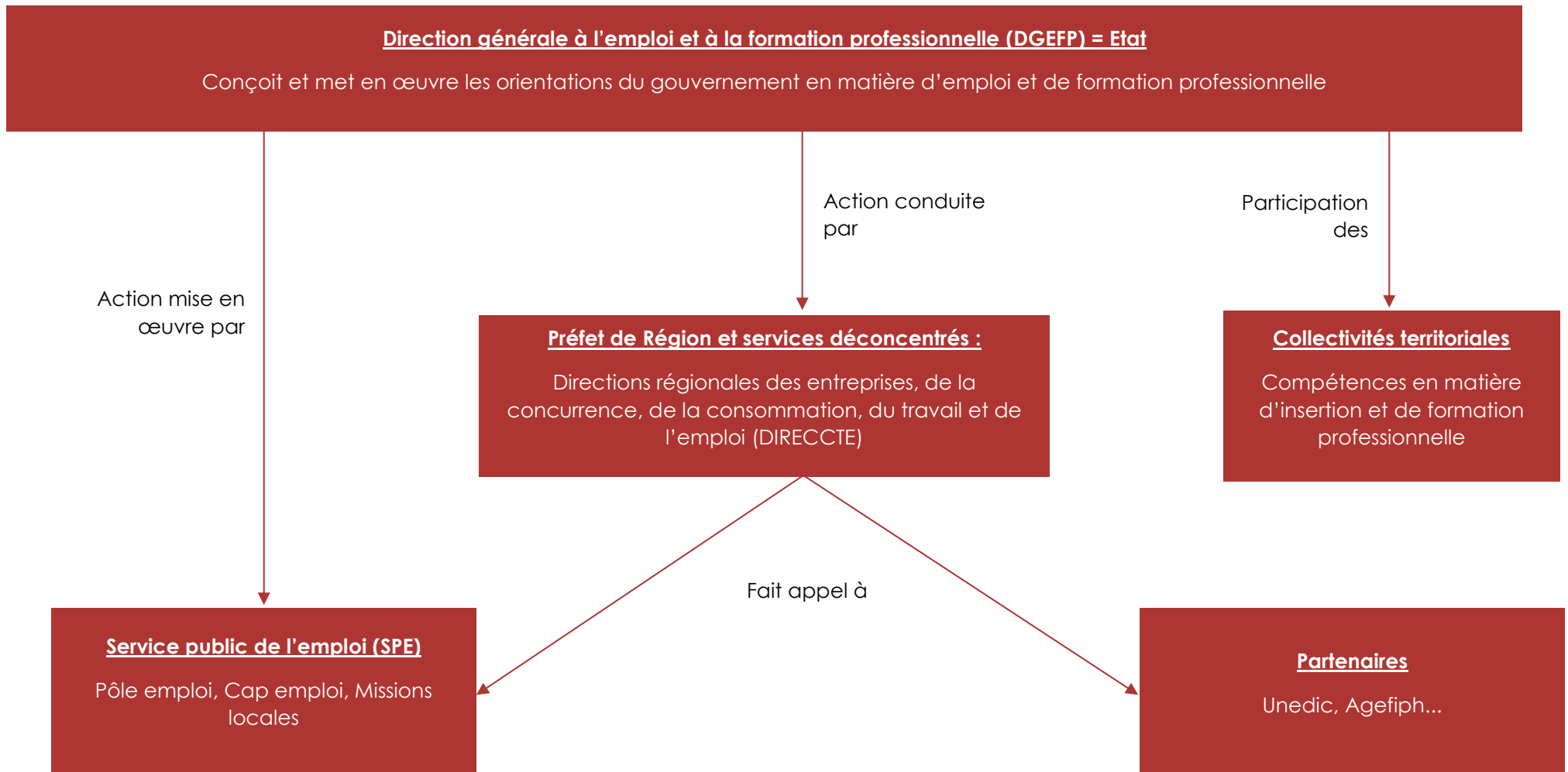
			<p>mesures visant à « organiser collectivement des solutions emploi formation orientation professionnelles au plus près des besoins des ligériens, sur 18 territoires de solutions ; organiser avec les conseils départementaux la cohérence des actions territoriales et l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi ; coordonner à l'échelle régionale la stratégie emploi, formation, orientation professionnelles avec les secteurs professionnels et les partenaires institutionnels. »⁸</p> <p>Pour assurer un dialogue et une coopération entre les acteurs locaux, un Comité local emploi formation orientation professionnelles (CLEFOP) piloté par la Région Pays de la Loire et l'Etat est installé sur chaque territoire de solutions. Le CLEFOP Maine-et-Loire Centre épouse le périmètre du PMLA.</p>	<p>entreprises par les parties pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active. » (Article L263-2 du Code de l'action sociale et des familles).</p>
--	--	--	--	--

Le principal outil de mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi et de l'insertion reste le Service public de l'emploi, avec Pôle Emploi, ainsi que Cap emploi et les Missions locales. La Mission locale angevine (MLA) est co-financée par les 2 Communautés de communes et la Communauté urbaine et est présente sur 31 sites au sein du Pôle métropolitain Loire Angers.

Des organisations socio-professionnelles nationales portent également des actions en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle, en partenariat avec l'Etat.

Autre source : https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/dgcl_v2/CIL3/tableau_repartition_competences_20180516.pdf

⁸ Extraits du Plan de bataille pour l'emploi 2018-2022 de la Région des Pays de la Loire.



Source : <https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/organisation/article/dgefp-delegation-generale-a-l-emploi-et-a-la-formation-professionnelle>

Annexe 3/ Coordination des politiques de l'emploi, le CLEFOP

EFOP = Emploi, Formation et Orientation Professionnelles

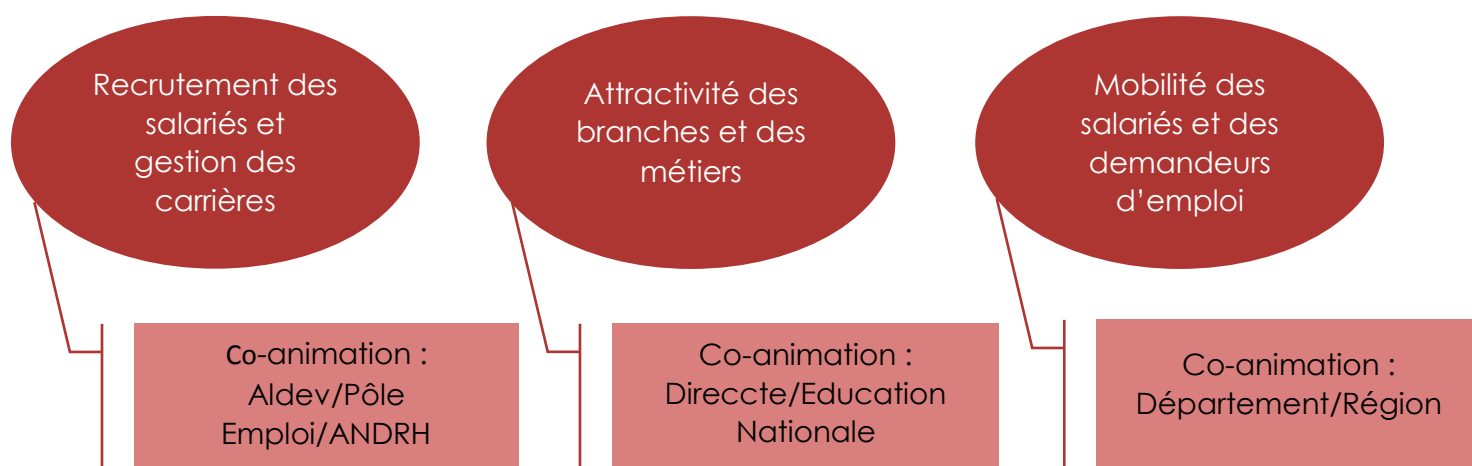
C'est une instance de concertation créée par la Région Pays de la Loire qui entend « organiser collectivement et en proximité des solutions emploi-formation-orientation professionnelles au plus près des besoins des entreprises et des ligériens, sur 18 territoires de solutions » (cf. Plan de bataille pour l'emploi 2018-2022 de la Région). La Région a identifié 18 territoires sur lesquels elle a installé en partenariat des Conseils locaux emploi formation orientation professionnelles (CLEFOP). En Maine-et-Loire, ils sont au nombre de 4. Celui du Maine-et-Loire Centre épouse les contours du PMLA.

<u>Le CLEFOP (Conseil local)</u>	<u>Coprésidence : Etat/Région</u>
Associe : les partenaires sociaux, Pôle Emploi, les EPCI, les chambres consulaires, la Mission locale...	
Rôle : définit et pilote le « plan d'actions territorial EFOP », dans le cadre de la stratégie régionale.	



<u>Les Groupes opérationnels techniques</u>	<u>Animation : Région/Direccte/Pôle Emploi/Education Nationale</u>
Rôle : mettent en œuvre et suivent le « plan d'actions territorial EFOP » sur des thématiques identifiées	

Le CLEFOP Maine-et-Loire Centre, installé le 21/11/18, a mis en place 3 groupes projets pour construire des solutions en suivant les 3 axes de son plan d'action :



Activité 2018-2019 : une réunion de chaque groupe par semestre.

Annexe 4/ Paroles de jeunes – étudiants, sans emploi, en emploi

1. Extraits issus de la vidéo de la FNTF, présentée lors de la soirée débat « Réussir ici », le 21 mai 2019 au Centre des Congrès d'Angers.

Territoire de l'enquête : Département de Maine-et-Loire.

Projet de vie

- Pour certains, l'accès à l'éducation permet l'accès à la réussite. Cela permet de « voyager », de « sortir des quartiers ».
- Cependant, la réussite matérielle pas toujours une fin en soi : « je veux qu'on se souvienne de moi », « être utile », « faire des choses concrètes », « faire ce qui me plaît ».
- Dans tous les cas, ces jeunes se sentent concernés par :
 - o La protection de l'environnement : « On est la génération qui va tout changer. On parle de la pollution, on parle des déchets... Il y beaucoup de gens qui se disent que les jeunes n'en ont rien à faire mais c'est faux. »
 - o Les inégalités urbain/rural : accès aux études, à l'emploi, aux services, à la culture plus difficile pour les jeunes ruraux « du fait qu'il y ait très peu de moyens de locomotion » ; « On n'est pas obligé de vivre dans une grande ville pour avoir les mêmes droits que chacun ».
- Un territoire urbain qui attire « Angers, Saumur, sont des villes attractives », quand d'autres préfèrent la campagne (« c'est plus calme, et il y a moins de pollution » ; « on peut être à la campagne et réussir ») mais se sentent parfois un peu délaissés (« on s'ennuie un peu quand même »).

2. Extraits issus des deux sondages créés et administrés par les jeunes d'Unis-Cité entre décembre 2018 et juin 2019.

Territoire de l'enquête : Pôle métropolitain Loire Angers.

Choix d'orientation

Des jeunes qui n'ont pas tous été bien accompagné pour trouver une formation ou un emploi. Selon eux, il faudrait améliorer :

- Les **informations sur les formations** : « On ne connaît pas toutes les possibilités », « Les renseignements sur les études supérieures », « Plus d'infos sur les formations pro », « Accompagnement au lycée à plus de salons »
- La **découverte des métiers** : « Meilleure connaissance des métiers », « Avoir davantage de contact avec des étudiants et professionnels du domaine qui nous intéresse », « Plus d'intervenants à l'université expliquant leur métier et cursus », « Faire plus de stages, inciter à faire plus d'immersions professionnelles »
- **L'accompagnement/le suivi dans l'orientation** : « Il devrait avoir plus de personnes référentes », « Le suivi des élèves dans l'enseignement, la prise en compte du caractère individuel de chacun »

Les premières expériences professionnelles (stages, jobs étudiants) peuvent être bénéfiques dans le choix d'orientation...

- **En lien avec le projet professionnel** : « En cohérence avec ma formation », « Elle m'a aidé à me conforter dans mon projet professionnel », « C'était une expérience dans le domaine dans lequel je veux travailler plus tard donc c'était enrichissant »
- Permettent de **découvrir les métiers** : « La découverte du métier sur le terrain et la mise en pratique de la théorie vue en cours », « Rend concret le métier », « Réalité du monde du travail », « Meilleure représentation du futur métier et du parcours pour y accéder »
- **Meilleure connaissance de soi** : « Mon stage m'a aidé à savoir ce que je voulais », « Permet de voir ses qualités et ses défauts sur le terrain », « Cela m'a permis de voir que ce n'était pas un travail qui me ressemblait et qui était fait pour moi. », « Parce que cela m'a permis de voir ce que je n'aimais pas »
- **Permettent de se créer un réseau** : « C'est un carnet d'adresse pour d'autres stages », « Cela m'a permis de me créer un réseau professionnel »

... mais pas toujours :

- **Expériences par défaut** : « Pas dans le milieu voulu », « Ça n'était malheureusement pas dans le secteur ou j'aimerais travailler »
- **Jobs alimentaires** : « Travail saisonnier », « Simple travail alimentaire », « Ce sont des emplois alimentaires », « Job pour financer mes projets personnels »
- **Trop peu d'expériences, trop courtes**, pour se décider : « Ce sont des expériences trop courtes », « Pas suffisantes », « Je n'arrive pas à me décider sur ce que je veux faire »,

Mobilité géographique

Certains pensent rester travailler sur Angers/alentours après leurs études car :

- Des opportunités : « Angers est une ville dynamique qui sait attirer de nombreuses organisations porteuses d'emplois ».
- Attachement au territoire : « ville natale, emploi et famille sur Angers », « j'aime bien la ville d'Angers » mais aussi par résignation « aucun moyen de déplacement », « cela évite des frais supplémentaires ».

D'autres souhaitent partir : « ce n'est pas ma ville de résidence », « je souhaiterais travailler à l'étranger », « ville trop petite et transports en commun peu nombreux », « pas assez de débouchés dans mon domaine », « j'irai là où ça paie ».

Mobilité professionnelle

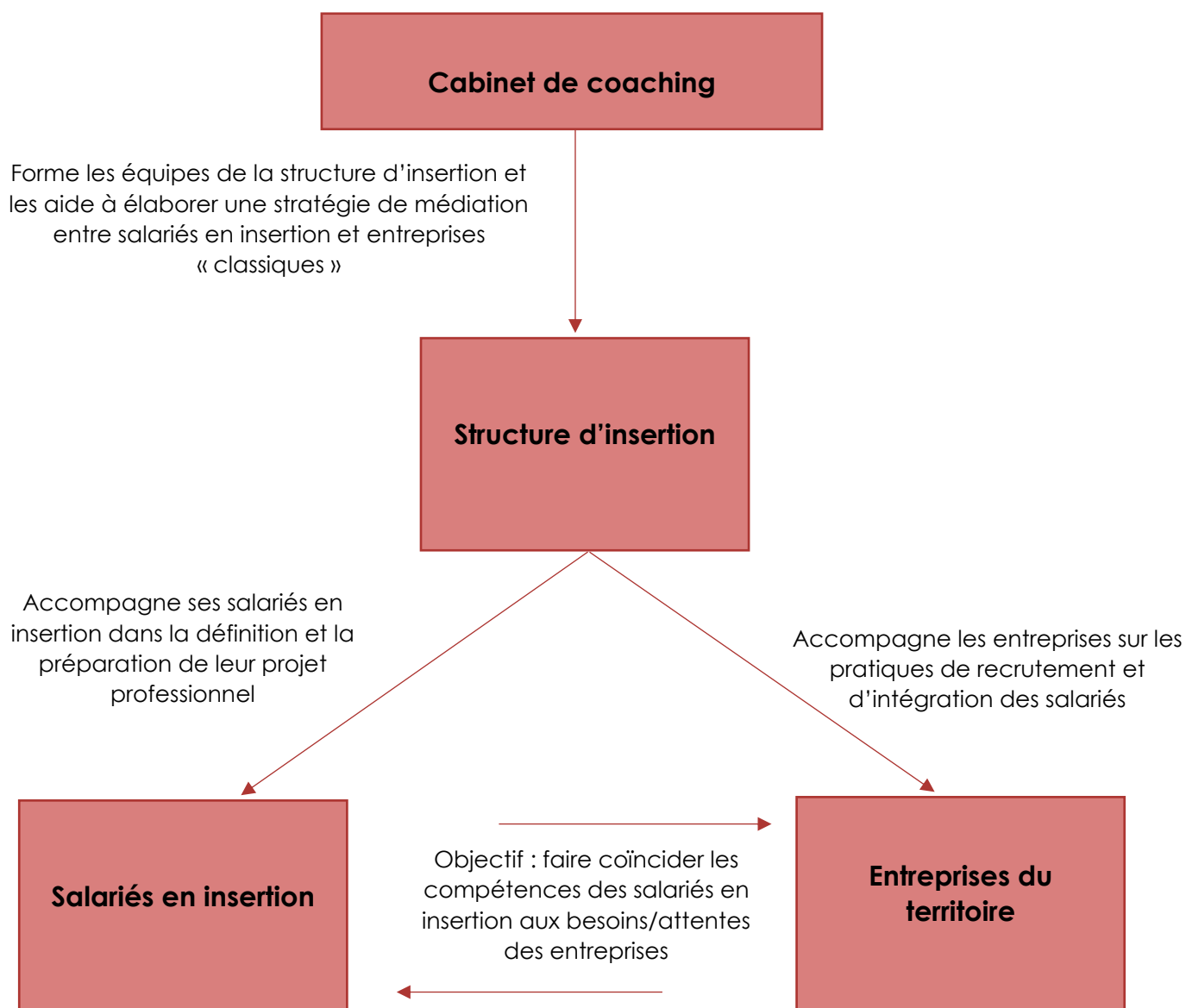
Certains comptent changer de métier ou d'entreprise au cours de leur carrière car « pas envie de la routine », « besoin d'évoluer », « plus de responsabilités », « meilleur salaire », « pour gagner en polyvalence, acquérir des savoir-faire // d'autres non : « j'aime mon travail », « pas envie » // d'autres encore incertains « tout dépendra si la passion m'animerait toujours dans mon métier », « peut-être que plus tard je viserais à avoir ma propre entreprise ».

A noter

- Lorsqu'on demande aux jeunes interrogés ce qui est le plus important dans le travail, le bien-être vient avant l'argent. Dans la vie en général, c'est la famille, le bien-être, la santé qui passent avant l'argent.
- Pour la majorité de ces jeunes, une grosse entreprise n'est pas un cadre de travail idéal. Ils préféreraient davantage avoir leur entreprise, travailler dans le public, dans une association, une coopérative ou dans une PME.

Annexe 5/ Expérimentation SEVE

En 2018, la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) et le réseau Coorace ont lancé sur le territoire angevin l'expérimentation SEVE (SIAE et Entreprises Vers l'Emploi). L'objectif du dispositif, à destination de structures de l'IAE, est de mieux faire coïncider les compétences de leurs salariés en insertion et les besoins des entreprises du territoire. Pour ce faire, une équipe de formateurs est chargée de faire émerger une stratégie de médiation dans les équipes des structures de l'IAE. Il s'agit d'accompagner les entreprises dans leurs pratiques de recrutement, d'accueil et d'intégration des nouveaux salariés, mais aussi d'adapter les postes de travail aux compétences des personnes. Il s'agit également de permettre aux salariés en insertion de mieux définir et mieux préparer leur projet professionnel.



Pour aller plus loin :

- « L'insertion des chômeurs par l'activité économique. Une politique à conforter. », rapport thématique de la Cour des comptes, janvier 2019.
<https://www.ccomptes.fr/system/files/2019-01/20190115-rapport-insertion-chomeurs.pdf>
- « Donnons-nous les moyens de l'inclusion », rapport de Jean-Marc BORELLO à la Ministre du Travail, janvier 2018.
https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/donnons-nous_les_moyens_de_l_inclusion-rapport_de_jean-marc_borello.pdf
- « Vers un service public de l'insertion », rapport de Robert LAFORE pour Terranova, mai 2019.
http://tnova.fr/system/contents/files/000/001/792/original/Vers_un_service_public_de_l'insertion_%281%29.pdf?1559119549

Rapport emploi 2009 du Conseil de développement sur demande auprès du secrétariat, par mail ou par téléphone.

Un rapport sur l'emploi déjà en 2009

Dans ce rapport déjà des constats sur la nécessité d'un dialogue social territorial, les discriminations....

Des évolutions depuis dans la dynamique d'accompagnement d'ALM et des acteurs du territoire.

Mais des contextes qui ont changé et une complexité toujours présente ...



CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT
loire angers

83, rue du Mail – CS 80011 – 49020 ANGERS Cedex 02

Tél. 02 41 05 51 81

Conseil-developpement@angersloiremetropole.fr

conseil-dev-loire.angers.fr